



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Treizième session ordinaire**

Rome, 18 – 22 juillet octobre 2009

**STATUT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE  
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES  
ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE  
ET  
MEMBRES ÉLUS PAR LA COMMISSION À SA DOUZIÈME  
SESSION ORDINAIRE**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. Les documents de cette réunion sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



---

## **STATUT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

---

### **Article 1 - Mandat**

Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail):

- examinera la situation de la biodiversité agricole dans le domaine des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les questions connexes, donnera des avis et formulera des recommandations à l'intention de la Commission à ce sujet;
- examinera les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail sera saisi par la Commission;
- fera rapport à la Commission sur ses activités.

La Commission confiera des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

### **Article II - Composition**

Le Groupe de travail sera composé de vingt-sept Etats Membres des régions ci-après:

5 de la région Afrique

5 de la région Europe

5 de la région Asie

5 de la région Amérique latine et Caraïbes

3 de la région Proche-Orient

2 de la région Amérique du Nord

2 de la région Pacifique Sud-Ouest.

### **Article III - Election et durée du mandat des membres du Groupe**

Les membres du Groupe de travail seront élus à chaque session ordinaire de la Commission pour une période allant jusqu'à la session ordinaire suivante. Ils pourront être réélus.

**Article IV - Bureau**

1. Le Groupe de travail élira son Président et un ou plusieurs Vice-Présidents parmi les représentants des membres du groupe de travail au début de chaque session. Ces membres du Bureau exerceront leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et pourront être réélus.
2. Le Président, ou, en son absence, un vice-président, présidera les réunions du Groupe de travail et exercera les autres fonctions qui pourront lui être confiées pour en faciliter les travaux.

**Article V - Sessions**

La Commission décidera des dates et de la durée des sessions du Groupe de travail, le cas échéant. En tout état de cause, le groupe de travail ne se réunira pas plus d'une fois par an en session ordinaire.

**Article VI - Observateurs**

1. Les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail pourront participer, sur demande adressée au Secrétariat de la Commission aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs.
2. Le Groupe de travail, ou le Bureau au nom du groupe de travail, peuvent inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales, à assister à ses réunions.

---

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL  
SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE ÉLUS PAR LA COMMISSION À SA ONZIÈME SESSION  
ORDINAIRE**

---

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
<b>Afrique</b> (5)	Afrique du Sud Cameroun Éthiopie Maroc Togo
<b>Asie</b> (5)	Chine Mongolie Népal République de Corée Thaïlande
<b>Europe</b> (5)	Allemagne Finlande Pays-Bas Suisse Turquie
<b>Amérique latine et Caraïbes</b> (5)	Brésil Chili Costa Rica Jamaïque Venezuela
<b>Proche-Orient</b> (3)	Jordanie Qatar République islamique d'Iran
<b>Amérique du Nord</b> (2)	Canada États-Unis d'Amérique
<b>Pacifique Sud-Ouest</b> (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa